

ORDRE SECOND.

ORGANES GÉNITAUX DE LA FEMME.

L'appareil génital de la femme se compose de deux ordres d'organes, les uns qui servent au rapprochement des sexes ou à la copulation, les autres destinés à la conservation et à la nutrition du germe fécondé (1).

PREMIER GENRE.

Organes de la copulation.

L'appareil de la copulation est représenté, chez la femme, par un conduit appelé *vulvo-utérin*, dans lequel la verge de l'homme doit venir déposer le fluide fécondant, conduit composé lui-même de deux parties, la *vulve* et le *vagin*.

SECTION PREMIÈRE.

Vulve.

La vulve est l'épanouissement ou l'évasement extérieur du conduit vulvo-utérin. Elle est placée, en effet, à la partie inférieure de ce conduit, et offre la disposition d'un infundibulum tourné vers le vagin.

La vulve se présente sous l'apparence d'une fente dirigée dans le sens antéro-postérieur, et dont la partie antérieure est surmontée par le *pénil* ou *mont de Vénus*, éminence arrondie, couverte de poils et principalement formée de tissu adipeux à l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, il y a deux choses dans la vulve : la *fente vulvaire* elle-même et le *clitoris*. Etudions séparément ces parties.

(1) Cette division n'est pas analogue à celle qui a été adoptée pour la description des organes génitaux de l'homme ; mais c'est celle que l'on suit le plus généralement. Du reste, plus loin, en comparant les organes des deux sexes, j'en indiquerai une autre dont le caractère est plus philosophique.

CHAPITRE PREMIER.

Fente vulvaire.

La fente vulvaire est principalement formée, surtout à l'extérieur, par deux replis cutanés et muqueux à la fois, qui constituent les *lèvres de la vulve*. Les *nymphes*, le *vestibule* et l'*ouverture vulvo-vaginale*, sont placés plus profondément, et ne peuvent être bien distingués qu'après la séparation préalable de celles-ci.

1° Les *lèvres de la vulve*, *grandes lèvres* des auteurs (1), sont les replis qui forment la vulve à l'extérieur. Aplaties de dehors en dedans, elles se réunissent en avant et en arrière sous deux angles ou commissures. La commissure antérieure avoisine le mont de Vénus, et répond à la face antérieure de la symphyse pubienne. La commissure postérieure, appelée aussi *fourchette*, est séparée de l'anus, en arrière, par un étroit espace que quelques personnes appellent improprement le *périnée de la femme* (2), et répond, en avant, à une petite dépression, connue sous le nom de *fosse naviculaire*. Leur face externe est légèrement convexe, cutanée, velue et tournée vers la face interne des cuisses. Leur face interne est plane, muqueuse, et dirigée vers l'entrée du vagin. Leurs bords libres, habituellement juxtaposés, sont les points au niveau desquels la peau se continue avec la membrane muqueuse génitale, et ceux qui forment la marge de la vulve. Leur bord adhérent est dirigé vers la branche correspondante de l'arcade pubienne ; il n'est pas bien terminé en dedans, tandis qu'en dehors il est

(1) Chaussier fait justement observer que la dénomination de grandes lèvres, nécessitée dans l'ancienne nomenclature par celle de petites lèvres improprement appliquée à de simples replis muqueux placés en dedans des parties que je décris, est un vice de langage. En effet, en anatomie, on appelle lèvres des replis cutanés et muqueux à la fois, qui se rencontrent sur la limite de certaines cavités intérieures. Or, il est clair que les nymphes ne réunissent pas ces caractères, et que la vulve, par conséquent, au lieu de quatre lèvres n'en a que deux, celles qui nous occupent maintenant.

(2) Le périnée, de *περι* autour, et *πέδος* temple, est formé par la réunion de tous les organes compris dans l'aire du détroit inférieur du bassin, organes voisins des parties génitales que les anciens appelaient *sacrées*.